

Reconnaissance des qualifications !

Travailleurs sociaux, c'est urgent

**31 janvier : J-4 de l'ouverture des négociations sur
parcours professionnel, carrières et rémunérations**

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 3 octobre 2012, le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations sur la reconnaissance des diplômes des travailleurs sociaux (Assistants socio-éducatifs, Éducateurs spécialisés, Conseillers en économie sociale et familiale, Éducateurs jeunes enfants) en niveau II français ainsi qu'une revalorisation salariale en catégorie A.

Lors de nos manifestations de 2010 et 2011, sous l'ère Sarkozy, ces revendications étaient défendues par les élus aujourd'hui au gouvernement.

C'est maintenant le temps des actes pour construire ensemble une suite offensive concernant l'ensemble des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et obtenir des évolutions de carrière, un niveau de rémunération digne de nos qualifications, une reconnaissance de ces dernières, de la technicité des métiers, et de la pénibilité.

La CGT revendique pour :

Les conseillers socio-éducatifs, cadres infirmiers : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+5 avec une grille indiciaire du même niveau du grade des ingénieurs Principaux et de Classe exceptionnelle.

Les assistants socio-éducatifs (assistants sociaux, éducateurs spécialisés et conseillères en économie sociale et familiale) : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Les éducateurs de jeunes enfants : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Les moniteurs-éducateurs : un véritable déroulement de carrière avec, dans le cadre d'emplois, la création de deux grades, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+2 avec une évolution professionnelle par la formation vers le diplôme d'Éducateur Spécialisé.

Les rééducateurs : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Les assistants médico-techniques : une intégration dans la filière technique afin d'entériner une revendication ancienne de ces professionnels avec le maintien de la reconnaissance des qualifications à hauteur de leur niveau de recrutement, pour l'instant Bac+2.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) : une intégration en catégorie B qui reconnaîtra leur qualification de niveau IV (Bac).

Pour les cadres d'emplois des Infirmiers (Bac+3), des Puéricultrices (Bac+4), des cadres de santé (Bac+5) et cadres de santé supérieurs (Bac+5), la CGT demande le maintien de la catégorie active pour les agents qui peuvent y prétendre et une reconnaissance des qualifications à hauteur de leur diplôme.

Pour les ATSEM, les auxiliaires de soins, de puériculture, les aides-soignants : une étude d'un déroulement de carrière.

**Manifestation régionale
Lille - Porte de Paris
14 h 30**

**Pour gagner,
tous et toutes dans l'action unitaire
Fonction publique le 31 janvier 2013**

